

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue à huis clos le **11^e** jour du mois de **janvier** de l'an **2021**, à **19 h 30**, par visioconférence, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Diane Audit Goddard, conseillère
M. Danny Fontaine, conseiller
Mme Marilène Poirier, conseillère
M Jean Laurier, conseiller
M. Luc St-Laurent conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19h30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20210111-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que proposé en laissant le point « Varia » ouvert et en ajoutant le point suivant :

8.4 Mandat lotissement – Prolongement de la rue Goodenough

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20210111-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20210111-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020

20210111-03 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20210111-04 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 7 décembre 2020

20210111-05 3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – décembre 2020

20210111-06 3.3 Salaires payés de la Municipalité – décembre 2020

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour- décembre 2020

20210111-07 3.5 Formation DG – Gestion des actifs municipaux - FCM

20210111-08 3.6 Remboursement de l'emprunt au fonds de roulement

4 LÉGISLATION

20210111-09 4.1 Règlement 2020-04 sur le traitement des élus municipaux

20210111-10 4.2 Règlement 2020-05 relatif à l'imposition d'un droit supplétif

20210111-11 4.3 Règlement 2020-06 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20210111-12 6.1 Autorisation d'effectuer les demandes de prix et appels d'offres pour les travaux de la TECQ 2021

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

20210111-13 7.1 Offre aux municipalités pour l'utilisation de l'écocentre domestique de la ville de Val-Des-Sources

20210111-14 7.2 Gestion des plastiques agricoles

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis décembre 2020

20210111-15 8.2 Renouvellement du contrat d'inspection 2021

20210111-16 8.3 Dossier PIIA - lot 4, rue Alice 6 078 912

20210111-17 8.4 Mandat lotissement – Prolongement de la rue Goodenough

10 Ressources humaines

11 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

12 CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

13 VARIA

20210111-18 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20210111-02

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **7 décembre 2020** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

20210111-03

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du **7 décembre 2020** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

1.4 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme - 6 janvier 2021

La directrice générale dépose le procès-verbal de la séance du CCU tenue le 6 janvier 2021.

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20210111-04

3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 7 décembre 2020

*Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **16 427,37 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

ADOPTÉE

20210111-05

3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – décembre 2020

*Il est proposé par Dany Fontaine
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques à émettre au **11 janvier 2021** d'une somme de **25 055,59 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par la directrice générale.

Actualités l'Étincelle	171,31 \$
BRULEURS A L'HUILE D. VACHON	894,51 \$
CAIN LAMARRE	2 987,92 \$
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI	500,00 \$
CENTRE AGRICOLE EXPERT	679,96 \$
COOPERATIVE RADIO WEB MEDIA DES SOURCES (99.3)	201,21 \$
DECOUVERTE JEUNESSE DE HAM-SUD	500,00 \$
DEFI HANDICAP DES SOURCES	350,00 \$
ELECTRO ALARME 2000 INC.	4 836,99 \$
INFOTECH DEVELOPPEMENT	2 008,62 \$
JASON MAHEUX-MOYEN	166,71 \$
JN DENIS INC	420,64 \$
LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	100,61 \$
MEGABURO - DRUMMONDVILLE	40,40 \$
NOVO SST	713,34 \$
PARADIS ET FRERES A.F.M. INC.	112,68 \$
PHILIPPE GOSSELIN & ASS. Ltée	4 444,69 \$
PLOMBERIE GILLES PHANEUF	753,09 \$
POIRIER, CAROLINE	381,34 \$
POULIN, GEORGES-ALBERT	137,97 \$
QUEBEC MUNICIPAL	170,82 \$
QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC	9,18 \$
REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	3 665,96 \$
RESSORT DEZIEL INC.	189,73 \$
STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	325,42 \$

TECHNOLOGIES CDWARE INC.	27,31 \$
VILLE D'ASBESTOS	85,00 \$
Vivaco Groupe Coopératif	180,18 \$
TOTAL:	<u>25 055,59 \$</u>

ADOPTÉE

20210111-06 3.3 Salaires payés de la Municipalité – décembre 2020

*Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **13 325,76 \$** émis du 7 décembre 2020 au 11 janvier 2021.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour- décembre 2020

La directrice générale dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la Municipalité au 31 décembre 2020.

20210111-07 3.5 Formation DG – Gestion des actifs municipaux - FCM

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

D'autoriser la directrice générale, Marie-Pier Dupuis de suivre une formation sur la gestion des actifs municipaux qui sera offerte par au coût de 474,60 \$ taxes incluses

ADOPTÉE

20210111-08 3.6 Remboursement de l'emprunt au fonds de roulement

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

QUE la Municipalité autorise la directrice générale à effectuer le remboursement de l'emprunt de 50 000 \$ au fonds de roulement.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

20210111-09 4.1 Règlement 2020-04 sur le traitement des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la

rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Marilène Poirier lors de la séance du conseil tenue le 7 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

CONSIDÉRANT QU'une erreur a été rapportée au niveau de la rémunération des conseillers (2 380 \$ et non 2 280 \$) et que celle-ci a été corrigée.

**Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu**

QUE le règlement 2020-04 sur le traitement des élus municipaux soit adopté.

ADOPTÉE

20210111-10

4.2 Règlement 2020-05 relatif à l'imposition d'un droit supplétif

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. D-15.1), à l'effet que toute municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

CONSIDÉRANT les frais reliés aux opérations de transfert du droit de propriété au niveau du rôle d'évaluation et des activités financières;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge équitable de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. D-15. 1, art. 20.1 à 20.10);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Diane Audit Goddard lors de la séance du conseil tenue le 7 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu**

QUE le règlement 2020-05 relatif à l'imposition d'un droit supplétif soit adopté.

ADOPTÉE

20210111-11

4.3 Règlement 2020-06 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a adopté son budget pour l'année 2021 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 205 de la loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, assujettir au paiement d'une compensation pour services municipaux, les propriétaires d'un immeuble aux paragraphes 5, 8 et 10 de l'article 204 de cette même loi.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.1 de la loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement a été dûment donné par le conseiller Jean Laurier lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu**

QUE le règlement numéro 2020-06 décrétant l'imposition du taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20210111-12

6.1 Autorisation d'effectuer les demandes de prix et appels d'offres pour les travaux de la TECQ 2021

**Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu**

D'autoriser la directrice générale à effectuer les demandes de prix / appel d'offres nécessaires à la réalisation des travaux prévues à la programmation des travaux de la TECQ pour l'année 2021.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

20210111-13

7.1 Offre aux municipalités pour l'utilisation de l'écocentre domestique de la ville de Val-Des-Sources

**Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu**

D'autoriser la directrice générale à conclure une entente avec la Ville de Val-des-Sources pour l'utilisation de l'écocentre au coût de 8 \$/porte pour l'année 2021.

ADOPTÉE

20210111-14

7.2 Gestion des plastiques agricoles

CONSIDÉRANT QUE suite à l'implantation de la collecte des plastiques agricoles sur le territoire de la municipalité en 2017, il y a lieu d'en améliorer la pratique;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des Hameaux a fait l'acquisition de deux camions à chargement avant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a analysé les options et que l'achat de conteneurs semble à ce jour l'option la plus efficace pour la gestion des plastiques agricoles;

**Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu**

QUE la Municipalité de Ham-Sud adhère à la gestion mutualisée des plastiques agricoles par conteneur;

QUE la Municipalité de Ham-Sud fournisse les conteneurs aux producteurs agricoles selon leurs besoins (2verges, 4 verges ou 6 verges);

QUE les conteneurs demeurent toutefois la propriété de la Municipalité de Ham-Sud sauf si le producteur désire en faire l'acquisition;

QUE les coûts associés soient financés à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis décembre 2020

La directrice générale dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois de décembre 2020 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

20210111-15

8.2 Renouvellement du contrat d'inspection 2021

**Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu**

QUE la Municipalité de Ham-Sud renouvelle le contrat d'inspection pour l'année 2021 avec la firme Consultant GTE selon les mêmes modalités que l'année 2020.

QUE ce contrat prenne effet rétroactivement en date du 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE

20210111-16

8.3 Dossier PIIA - lot 4, rue Alice 6 078 912

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été soumise le 7 décembre 2020 pour la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 6 078 912 ;

CONSIDÉRANT que la propriété est située en zone Rur32 et par conséquent assujettie au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT que les plans soumis permettent d'évaluer le projet en vertu des critères d'évaluation du règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU considèrent que le projet respecte les critères et atteint l'objectif du PIIA ;

CONSIDÉRANT que le comité recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée ;

**Il est proposé par Luc St-Laurent
Et adopté à l'unanimité**

D'accepter le projet de construction d'une nouvelle résidence sur le lot 6 078 912 (4 rue Alice), tel que présenté.

ADOPTÉE

20210111-17

8.4 Mandat lotissement – Prolongement de la rue Goodenough

**Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et adopté à l'unanimité**

DE confier le mandat de lotissement du projet de développement de la rue Goodenough à Auclair Drolet, arpenteur-géomètre, au coût estimé de 3 400 \$.

QUE les travaux comprennent la création d'une nouvelle rue, le morcellement du lot 6 077 891 ainsi que la création de trois nouveaux lots (6 077 866).

QUE les travaux de lotissement soient financés à même la TECQ et les activités d'investissement (pour la portion non admissible).

ADOPTÉE

9. Loisirs et culture

Aucun dossier

10 Ressources humaines

Aucun dossier.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

12 CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

Aucun dossier

13 VARIA

20210111-18

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par
Et unanimement résolu*

QUE la présente séance soit levée à **20h20**.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Marie-Pier Dupuis
**Directrice générale et secrétaire-
trésorière**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire